



Montréal, le 20 juin 2018

Aux commissaires de la Commission citoyenne sur le droit de la famille

Messieurs et Mesdames les Membres de cette commission

Président

Jean-Christophe Filosa
*Service d'aide
communautaire Anjou
(SAC Anjou)*

Vice-président

Bruno Munganza
*Soutien aux familles
réfugiées et immigrantes
de l'Estrie*

Trésorière

Franciene Mucci
*Fédération de la famille
Richelieu-Yamaska*

Secrétaire

Manon Gauthier
*Parents-Secours du
Québec*

Administratrices et administrateurs

Mohammed Barhone
RePère

Paule Blain Clotteau
*Maison des parents du
Québec*

Jean-Guy Bourget
*Carrefour de
développement social par
l'éducation populaire
(CDSEP)*

Marie Simard
Directrice générale

La Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), fondée en 1972, regroupe des organismes nationaux, régionaux et locaux. Notre mission est de soutenir et de représenter nos membres dans un but de promotion et de défense des intérêts de la famille, et ce, afin d'améliorer la qualité de la vie familiale. Depuis plus de 45 ans, la COFAQ appuie le développement d'une politique familiale globale et structurante.

La COFAQ, au cours des ans, a participé aux diverses commissions qui ont eu pour mandat de réviser le droit de la famille. Nous sommes intervenus auprès de la Commission de réforme du droit du Canada en 1974, 1975, et en 1979, auprès des instances qui ont prévalu avant la dernière grande révision du Code civil de 1980. Plus récemment, nous avons œuvré, en collaboration avec des groupes liés à l'adoption, à faire changer les différentes lois qui régissent ce domaine. Enfin, rappelons que depuis le dépôt des conclusions du *Comité consultatif sur le droit de la famille*, présidé par Me Alain Roy, nous avons constamment demandé aux ministres concernés, soit les ministres de la Justice par lettre, ou les ministres de la Famille lors de rencontres annuelles, d'entreprendre une réforme qui viserait à mettre à jour le Code civil.

La réforme demandée par la Commission s'appuie sur le fait qu'au cours des quelque 40 dernières années il y a eu une importante évolution des cellules familiales. Les changements au sein de la structure familiale étaient en fait présents dans la société québécoise au moment de la dernière grande révision du Code civil, comme devant s'inscrire dans une évolution continue de notre société. Il serait tentant de penser résoudre toutes les questions en un seul exercice de révision.

Plusieurs changements sont sans doute à venir qui mettront, avec ou sans réforme, nos lois à l'épreuve des situations vécues par les familles. Il faut sans doute envisager cette révision.

Confédération des Organismes Familiaux du Québec

3965, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec) H1W 2G7
www.cofaq.qc.ca famille@cofaq.qc.ca Téléphone : 514-521-4777

C'est pourquoi nous pensons que les prémisses proposées par la Commission, soit : *la diversité à la base des nouvelles réalités familiales, l'équilibre entre les valeurs de solidarité et d'autonomie, l'égalité en tant que valeur sociale et juridique fondamentale*, constituent une base solide sur laquelle construire le projet de réforme.

La consultation publique concernant les préoccupations citoyennes en matière de droit de la famille nous apparaît donc tout à fait pertinente et c'est pourquoi nous aimerions souligner certains points importants en ce qui concerne votre démarche.

- 1- La COFAQ appuie entièrement le projet d'entreprendre une révision du droit de la famille au Québec, et ce, dès la nomination du prochain gouvernement en octobre 2018;
- 2- Considérant l'importance de cet enjeu, la démarche du prochain gouvernement, qu'il soit minoritaire ou majoritaire, devrait être apolitique et reposer sur des consultations auprès des groupes d'intérêt dans un esprit rassembleur et axé sur l'avenir;
- 3- Le gouvernement devrait entreprendre ce processus en s'appuyant sur le travail accompli par le Comité consultatif sur le droit de la famille déposé en juin 2015 et présidé par Me Alain Roy;
- 4- Le gouvernement devrait s'engager à aborder l'ensemble des questions touchant le droit de la famille tout en priorisant les questions relatives aux conjoints de fait;
- 5- Si une question moins consensuelle risque de ralentir ou de bloquer le processus dans son ensemble, il faudra peut-être envisager la possibilité de le faire en plusieurs étapes.

Messieurs et Mesdames les Membres de cette commission, nous réitérons notre appui à votre démarche et nous souhaitons que votre Commission soit le premier jalon d'une réforme importante et consensuelle du droit de la famille

Recevez, l'expression de nos sentiments distingués.



Bruno Munganza
Président de la COFAQ

Confédération des **O**rganismes **F**amiliaux du **Q**uébec

3965, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec) H1W 2G7
www.cofaq.qc.ca famille@cofaq.qc.ca Téléphone : 514-521-4777